



Séance du 14 mars 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le quatorze du mois de mars, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. CARRERE Frédéric, Maire.

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
14	12	14 Pour : 14 Contre : 0 Abstentions : 0

Etai(en)t présents :
Mrs CARRERE F., BARON P., BOURDEAU P., CASSAGNE A., CAZEAUX H., DUFAU B., LARRAZET Y., LOUBERE Ch., Mmes DEYRIS G., BARROUILLET M-P., BATS C., BERGES G.

Procurat ion(s) :
Mme DUPONT Nathalie, donne pouvoir à CARRERE F., Mme SAINT-AUBIN FREARD Nadine, donne pouvoir à BOURDEAU P.

Etai(en)t absent(s) :

Date de la convocation
07 mars 2024

Etai(en)t excusé(s) :
Mmes DUPONT N., SAINT-AUBIN FREARD N.

Date d'affichage
07 mars 2024

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le A(On)t été nommé(es) **secrétaire(s) de séance :**
M. DUFAU Bertrand

__/__/__
et publication du
__/__/__

AFFECTATION DES RESULTATS 2023

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. CARRERE Frédéric, Maire, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2023, le 14 mars 2024

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	30 500,53
- un excédent reporté de :	169 070,64
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	199 571,17
- un excédent d'investissement de :	2 606,05
- un déficit des restes à réaliser de :	9 420,00
Soit un besoin de financement de :	6 813,95

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2023 comme suit :	
RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2023 : EXCÉDENT	199 571,17
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	6 813,95
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	192 757,22
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT	2 606,05

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé Le Maire et le(s) secrétaire(s) de séance.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Campagne,



le(s) secrétaire(s) de séance
Du Fau B.